Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260706-DCM_2026_42-DE

LANGAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Le 6 juillet 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie - 1 place de l'église 35850 LANGAN sous la présidence de Thierry JOLIVET, suivant convocation transmise le mercredi 1 juillet 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ABAUTRET Virginie, CHICOUENE Cécile, DAHMOUN Laëtitia, GAUPLÉ Olivier, GODAL Claire, GUINARD Dany, JACQUES Emmanuel, JOLIVET Thierry, LE BERRE Erwan, LE TENNIER Yvan, LEMÉE Marion, ODYE Martine, PAILLOUX Fabrice, ROBERT Gaëlle
Excusé ayant donné procuration : MOISY Nicolas à JOLIVET Thierry

Secrétaire de séance : ODYE Martine

2026-042 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : GODAL Claire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-8 relatif à l'adoption d'un règlement intérieur dans les communes de 1 000 habitants et plus;
Vu l'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;
Considérant que la commune de Langan, comptant 1 125 habitants, est tenue d'adopter un réglement intérieur dans un délai de six mois à compter de son installation ;
Considérant la nécessité de formaliser les modalités d'organisation des séances, la tenue des débats, les droits des conseillers municipaux et les conditions d'expression des groupes ;
Considérant le projet de réglement intérieur annexé à la présente délibération ;
Après avoir délibéré, amendé le projet initial et voté à l'unanimité :

- ADOPTE le règlement intérieur du Conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération ;
- PRÉCISE que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de son adoption et s'appliquera pour la durée du mandat municipal en cours ;
- CHARGE Monsieur le Maire de sa mise en œuvre et de son application.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré le 6 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213501448-20260706-DCM_2026_42-DE

La présidence de séance,
Thierry JOLIVET

Le secrétariat de séance,
Martine ODYE